

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 13 JANVIER 2020, À 19H00,
À LA SALLE MUNICIPALE
SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Sont présents: Le maire monsieur Jean-Guy Boulet, et

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Sophie Bouchard, Noémi Soulard et Marielle Gauthier et le conseiller monsieur Normand Moore.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et M. Jean-Claude Doré secrétaire-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2. 20-01-01 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2019;
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 237 « Règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations »;
6. Adoption du règlement numéro 222 – Règlement sur la gestion contractuelle;
7. Correspondance;
8. Présentation des comptes à payer;
9. Diverses résolutions:
 - Ajustement de rémunération;
 - Projet de collecte et d'assainissement des eaux usées - Demande de rencontre au MTQ;
 - Achat de classeurs anti feu usagés;
 - Ajustement budget 2020;
10. Période de questions (de 19h30 à 20h);
11. Rapport de l'inspecteur municipal;
12. Suivi des actions à faire;
13. Rapport des activités du maire et des conseillers;
14. Sujets divers:
 - Taxation Sûreté du Québec;
15. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
16. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 20-01-02 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

4. 20-01-03 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

5. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Perreault qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour adoption le règlement numéro 237 « Règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations »

Un projet de règlement est remis à chaque conseiller.

6. 20-01-04 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 222 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers en dispensent la lecture.

Proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement numéro 222.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la municipalité et fait parti des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

7. CORRESPONDANCES

▪ **20-01-05 : INVITATION – RENCONTRE DE RÉFLEXION CONCERNANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

ATTENDU QU'une invitation est faite aux élus municipaux afin d'assister à une rencontre le 5 février prochain à Rouyn-Noranda et qui vise à connaître l'intérêt des acteurs municipaux pour :

- 1) développer un projet qui concerne la réduction du gaspillage alimentaire et la valorisation des aliments et pour ;
- 2) obtenir des outils en vue d'encadrer l'agriculture urbaine

ATTENDU QUE M. Normand Moore a signifié son intérêt pour participe à ladite rencontre.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité que M. Normand Moore participe à ladite rencontre.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-01-06 : BIBLIOTHÈQUE DE LA REINE – ACHAT D'UN SCANNEUR**

ATTENDU QU'un nouvel ordinateur a été mis en place à la bibliothèque de La Reine en décembre 2019;

ATTENDU QUE le scanneur actuel n'est pas compatible avec le nouvel ordinateur.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de procéder au remplacement dudit scanneur.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

8. 20-01-07 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour décembre 2019, au montant de 12 029.61 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en décembre 2019, au montant net de 21 295.59 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en décembre 2019, totalisant un montant de 2 859.46 \$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

9. DIVERSES RÉOLUTIONS

▪ **20-01-08 : AJUSTEMENT DE RÉMUNÉRATION**

CONSIDÉRANT la demande du chauffeur occasionnel en période hivernale concernant sa rémunération, soit de voir cette dernière majorée.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de majoré les rémunérations prenant effet au 13 janvier 2020 comme suit :

- a) Chauffeur occasionnel : 10%
- b) Journalier : 5,43%
- c) Inspecteur municipal (voirie) : 3,5%

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-01-09 :** **PROJET DE COLLECTE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - DEMANDE DE RENCONTRE AU MTQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit réaliser un projet de collecte et d'assainissement des eaux usées dans le Village incluant le remplacement de conduites d'aqueduc.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction d'un réseau d'égout domestique et de remplacement de l'aqueduc seront nécessairement réalisés dans la rue Principale.

CONSIDÉRANT QUE cette route est de juridiction du MTQ et qu'il est souhaitable d'informer le MTQ de ce projet et de vérifier si des travaux conjoints peuvent être réalisés, ou sinon, pour vérifier si le MTQ a des exigences quant à l'obtention d'une permission de voirie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte octroyer un mandat d'ingénierie à l'hiver 2020 pour la réalisation d'une étude préliminaire et qu'il est important qu'une coordination soit faite avec l'ingénieur qui sera mandaté par la municipalité et le MTQ avant la réalisation de cette étude préliminaire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité demande une rencontre avec le MTQ pour discuter du projet, des contraintes à respecter, des échéanciers et des possibilités de travaux conjoints, si applicable.

QUE la présente résolution soit transmise à Monsieur Philippe Lemire directeur général au MTQ pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-01-10 :** **ACHAT DE CLASSEURS ANTI FEU USAGÉS**

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a aménagé ses bureaux dans les locaux de l'ancienne Caisse Desjardins de Dupuy;

ATTENDU QUE certain meubles ou accessoires usagés sont mis en vente.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de deux classeurs anti feu de format légal, quatre tiroirs au montant de 250,00\$ chacun

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-01-11 :** **AJUSTEMENT BUDGET 2020**

CONSIDÉRANT une erreur au poste budgétaire 02-702-30-670-01 d'un montant de 100,00\$ lors de l'adoption du budget 2020.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité, d'imputer la somme manquante au poste budgétaire 03-450-10-000-00.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune présence

11. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur est absent

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

12. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE

▪ **20-01-12 : MISE EN COMMUN DE SERVICES – INTÉRÊT**

ATTENDU QUE présentation de l'avancement de la mise en place d'une mise en commun de services avec les municipalités participantes (La Sarre, Macamic, Palmarolle, Dupuy et La Reine) est faite et qu'une estimation du coût annuel pour chaque municipalité est soumise pour discussion.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité, de signifier l'intérêt de la municipalité de La Reine à adhérer à l'entente selon les informations obtenues actuellement.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

13. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

14. SUJETS DIVERS

▪ **20-01-13 : NEIGE HLM**

ATTENDU QU'IL est porté à la connaissance du conseil que des amoncellements de neige causés par le déneigement des lieux vont avoir un impact négatif lors de la fonte des neiges et contribuer à la rétention importante d'eau stagnante sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Sophie Bouchard, et résolu à l'unanimité qu'une correspondance soit adressée à la directrice générale de l'organisme pour lui faire part de la problématique afin d'apporter des correctifs, et ce, en modifiant les endroits de dépôt de neige lors du déblaiement des lieux.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **20-01-14 : TAXATION SURETÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE des conseillers désirent remettre en question le mode de facturation par lequel la municipalité refacture aux propriétaires fonciers les coûts qui lui sont facturés par la Sureté du Québec, une discussion s'ensuit.

Les conseillers désirant s'exprimer sur le sujet expliquent chacun leur point de vue, et un vote est demandé pour abroger la résolution 19-06-111 afin de modifier le mode de facturation;

La résolution 19-06-111 confirmant de maintenir la base de facturation actuelle pour le futur par laquelle la municipalité refacture selon le taux applicable, à un propriétaire foncier, le montant qui lui a été facturé par la Sureté du Québec pour ce propriétaire foncier.

EN CONSÉQUENCE, et au terme des discussions, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault, et résolu à la majorité que la résolution 19-06-111 soit maintenue;

Mme Marielle Gauthier et M. Normand Moore se prononçant en défaveur du maintien de la résolution 19-06-111.

ADOPTÉ à la majorité des membres du conseil.

▪ **20-01-15 : PROJET DE LOI 48**

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Noémi Soulard, et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de La Reine :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au (à la) ministre régional(e), M. Pierre Dufour, à la député d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

15. TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT

20-01-16 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h33.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier

Maire

Je, Jean-Guy Boulet, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.